

**Commune de CHABANAIS**

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 28 novembre 2024**

---

Absents : Emmanuelle HEBRE, Patrick VALLAT, Angélique DE SOUSA DA SILVA

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFONT – Martine VALLADEAU - Claude BARON  
- Yvon CREMOUX - Eric QUINTANE - Nadia MOREL - Marie-Jo BUHAJ - Ginette VIGNAUD -  
Catherine MAHE - Stéphane LOISEAU – José DELIAS - Axel-Romain BERNARD - Pascal BIGOT  
– Vincent DELAHAYE

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 h 15

Arrivée de Axel-Romain BERNARD à 20 H 20

Secrétaires de Séance : Ginette VIGNAUD - Yvon CREMOUX

Le maire présente au Conseil Municipal l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2024.

1) Décision modificative n° 4 au budget 2024

M. Delahaye présente la décision modificative n°4 du budget 2024, en section d'investissement, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires sur le chapitre 16 pour un montant de 1 euro, ainsi que 60 euros sur les travaux dans les anciens logements scolaires. Ces crédits supplémentaires seront financés par un virement de crédit de l'opération 0346.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération, elle est adoptée à l'unanimité.

2) Vente d'une partie du délaissé de voirie sis à la Dauphie aux consorts Andrieux

Le maire explique la vente d'une partie de délaissé de voirie sis à la Dauphie qui est en limite séparative des parcelles C188 et C196 propriétés de M. et Mme Andrieux (frais annexes à la charge de l'acquéreur).

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération approuvant la vente de mobilier de la commune

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de meubles achetés à Ikéa entreprises en 2017 pour un montant de 1 185,57 euros. Elle est aussi propriétaire d'un canapé acheté en 2017 à But pour un montant de 629 euros. Ce mobilier acheté en 2017 et mis à disposition du docteur Matos n'ayant plus d'utilité ce jour. Il est proposé au conseil municipal de le vendre.

Compte tenu de la vétusté de ces meubles le prix de vente sera fixé à 300 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) La création d'emplois d'agents recenseurs

Dans le cadre du recensement 2025, la commune de Chabonais crée 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 2 janvier 2025 à 16-février 2025. La délibération fixe les conditions de rémunération des agents recenseurs.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5) délibération subvention comité de jumelage Chabanais-Forfar

Monsieur Quintane présente la subvention pour le comité de jumelage Chabanais – Forfar d'un montant de 500 euros qui sera allouée pour l'exercice 2024.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Délibération subvention exceptionnelle au bénéfice de la coopérative scolaire primaire et maternelle

Mme Dufont présente la demande de subvention de 1 000 euros à l'assemblée délibérante, demande de subvention présentée par la coopérative scolaire primaire et maternelle, pour l'organisation d'une classe de découverte qui aura lieu du 10 juin au 13 juin 2025. Cette classe de découverte concerne 47 élèves de CM1 et CM2. Elle se déroulera à Munster en Alsace. Les enseignantes des deux classes renonceront aux sorties scolaires de proximité qui correspondent à un budget de près de 1 000 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7) Bien de section Puychevrier – avis favorable de l'électeur : cession d'une partie de la parcelle C271

Le maire rappelle la demande d'acquisition d'une parcelle C271 (environ 1 688 m<sup>2</sup>). Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D\_2024\_10\_5 par laquelle le conseil municipal a décidé l'organisation de vote pour recourir à l'accord de la majorité des électeurs de la section de Puychevrier. L'unique propriétaire inscrit sur la liste électorale concerné a donné un avis favorable. Le Conseil municipal décide de vendre cette surface d'environ 1 688 m<sup>2</sup> à M. Steenkamp au prix de huit euros le mètre carré pour l'acquisition de l'ensemble de la parcelle, ou bien 15 euros du mètre carré si la personne ne souhaite qu'une partie de ladite parcelle.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

8) Délibération portant rétrocession d'une concession à la commune

M. le Maire présente la délibération de rachat d'une concession située au cimetière Saint Sébastien pour un montant de 126 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

9) Vente d'une partie du délaissé de parking place Saint Roch à Monsieur Prévotel

Le maire présente la partie de la place Saint Roch qui intéresse M. Prévotel, les sanitaires étant inclus dans la parcelle rachetée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entrer en négociation avec l'acquéreur pour définir la surface de la parcelle qui l'intéresse et s'il en est preneur en l'état. Le prix au m<sup>2</sup> s'établit à quinze euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses :

- M. le maire évoque le renouvellement du contrat de location et de maintenance auprès d'Elancité pour une échéance trimestrielle de 249 euros. Les élus souhaiteraient un panneau plus grand et visible des deux côtés. Un nouvel emplacement devra être trouvé pour le rendre plus visible.

- M. le Maire va rencontrer des responsables de SNCF réseaux pour l'entretien des terrains dont la voie appartenant à SNCF réseau.
  - Le dossier du gymnase est à la phase avant-projet détaillé, le permis de construire a été déposé, les travaux devraient débuter au cours des mois d'avril/mai 2025 pour se terminer aux cours des mois de février/mars 2026. Le photovoltaïque est pour l'instant abandonné mais la structure du toit sera renforcée. L'enveloppe total du projet se situe à hauteur de 800 000 euros HT. Des questions sur la pratique du sport notamment dans le milieu associatif va se poser lors du chantier de rénovation. Les professeurs du collège proposent l'utilisation du tennis couvert.
  - Il y aura une interdiction de stationner rue Palant Lamirande du dimanche 20 heures au mardi 9 heures, pour faciliter le ramassage des poubelles.
  - Un nouvel agent est recruté en remplacement suite à l'abandon de poste du précédent.
  - Le maire d'Exideuil a écrit à la commune pour se faire rembourser les frais de scolarité pour les enfants de Chabonais qui fréquentent l'école d'Exideuil ; La liste fournie par la commune d'Exideuil manque de précision quant à l'origine géographique des élèves. La loi ne permet de se faire rembourser les frais de scolarité par une commune qui possède son école. La commune de Chabonais a été sollicité également pour des frais de scolarité pour les enfants qui fréquentent le collège Rochechouart et le collège de Ruffec.
  - La cérémonie des vœux aura lieu samedi 11 janvier 2025 à 18 heures. Il est proposé de récompenser les deux jeunes qui ont sauvé de la noyade un habitant de Chabonais, ainsi que deux cavalières ayant obtenu un titre au niveau du championnat de France.
  - La ferme de Beauregard livre les colis le 2 décembre en mairie, il y a 43 colis pour les couples et 140 colis pour les personnes seules. Un colis composé d'un shampoing et d'un savon liquide sera distribué à l'EPAHD des Aures.
  - Pour la réhabilitation du site de l'ancienne piscine, un rendez-vous sur place est prévu avec M. Béjard pour étudier les solutions techniques et financières de ce projet. Le local alloué au rugby est en train d'être rénové, le budget avoisine les 37 000 euros.
  - Pour le chemin de randonnée reliant la commune d'Exideuil, une réunion avec M. Turmaud est prévue pour évoquer les échanges de terrains entre lui et la commune dans le cadre dudit chemin de randonnée.
  - M. Baron fait le point sur les diagnostics des branchements d'assainissement établis par Agur, beaucoup de branchements sont non conformes, des courriers vont être envoyés aux usagers concernés.
  - la réunion de présentation des deux dernières phases de l'étude diagnostique du système d'assainissement réalisée par hydraulique environnement sera organisée d'ici la fin de l'année.
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 21 h 40

CHABANAIS, le 2 décembre 2024

Secrétaires de Séance

Ginette VIGNAUD Yvon CREMOUX



Le Maire

73

